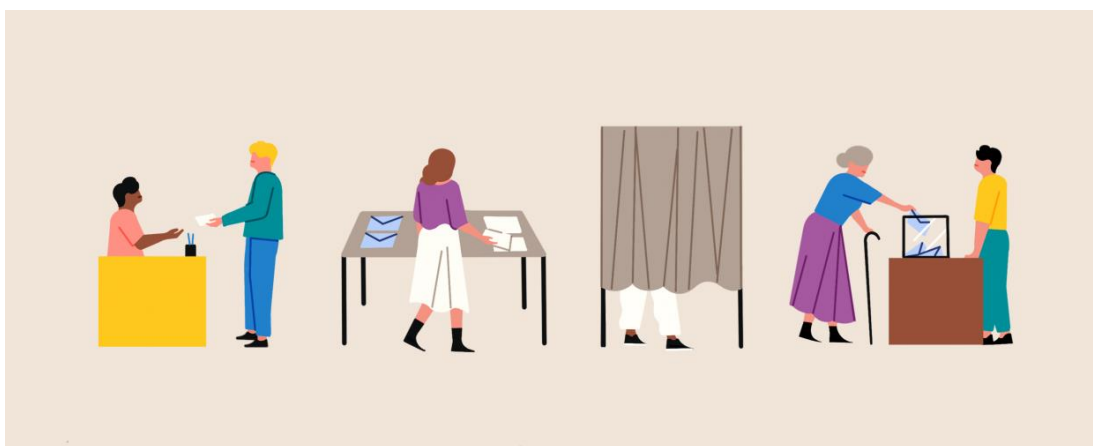


Le jour du vote



Le jour du vote vous vous déplacez
à votre bureau de vote.

**Vous devez être inscrit
sur la liste électorale de votre bureau de vote.**

Votre bureau de vote est noté
sur votre carte d'électeur.

Vous pouvez aussi trouver son adresse
sur le site internet : [https://www.service-
public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-
formulaires/ISE](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

Le bureau de vote est ouvert de 8h à 19h.

Dans les grandes villes il est souvent ouvert jusqu'à 20h.

Sommaire

Quels documents devez-vous montrer au bureau de vote ?.....	3
Quelles sont les étapes du vote ?.....	3
La clôture du scrutin.....	5
Pouvez-vous participer au bureau de vote ?.....	5

Quels documents devez-vous montrer au bureau de vote ?

Vous devez montrer une **pièce d'identité**, par exemple votre carte d'identité ou votre passeport.



Vous pouvez montrer aussi votre carte d'électeur, mais ce n'est pas obligatoire.

Vous pouvez voter même si vous avez perdu votre carte d'électeur.

Quelles sont les étapes du vote ?

1. Vous vous présentez à la table située à l'entrée du bureau de vote et qu'on appelle la **table de décharge** : vous montrez votre pièce d'identité.



La personne qui est à la table de décharge vérifie que vous êtes inscrit sur la liste électorale.

Vous prenez :

- une enveloppe
- un bulletin de vote de chaque candidat ou de chaque liste.

C'est important de prendre **plusieurs bulletins**.

Comme cela personne ne peut savoir pour qui vous allez voter.

Vous pouvez aussi venir avec les bulletins de vote que vous avez reçu chez vous.

2. Vous allez dans l'**isoloir**.

L'isoloir est une cabine fermée par un rideau.

C'est obligatoire d'aller dans l'isoloir

pour mettre son bulletin de vote dans l'enveloppe.

Personne ne peut voir pour qui vous votez.



3. Vous allez devant la **table de vote**.

C'est la table où il y a l'**urne**,

c'est-à-dire la boîte où vous mettez votre enveloppe.

Vous montrez votre carte d'identité.

Le président du bureau ou son remplaçant lit

votre nom à haute voix.



4. Le président du bureau ou son remplaçant vérifie

que vous avez **une seule enveloppe** de vote.

Il n'a pas le droit de toucher l'enveloppe.

C'est vous qui devez mettre l'enveloppe dans l'urne.

5. Vous signez la **liste d'émargement**.

C'est un cahier avec les noms

de tous les électeurs du bureau de vote.

Vous devez signer en face de votre nom.

Si vous ne pouvez pas signer vous-même,

vous pouvez demander à un électeur

que vous choisissiez de signer pour vous.

Si l'électeur signe à votre place,

il doit écrire à côté de sa signature :

« L'électeur ne peut pas signer lui-même ».



6. L'assesseur estampille votre carte d'électeur, c'est-à-dire qu'il met un **tampon avec la date du jour** sur votre carte d'électeur pour montrer que vous avez voté.



L'assesseur vous rend votre carte d'électeur

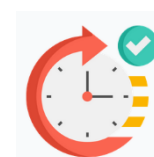
La clôture du vote

Le vote se termine à 18h, 19h ou 20h selon les villes.

Le président du bureau de vote annonce la **fermeture** du bureau de vote.

Plus personne ne peut voter.

Si vous êtes entré dans le bureau de vote avant la fin du scrutin, par exemple à 18h58 si le bureau ferme à 19h, vous avez le droit de mettre votre bulletin dans l'urne.



Pouvez-vous participer au bureau de vote ?

Il faut **beaucoup de personnes** pour s'occuper de tous les bureaux de vote de votre commune.



Vous pouvez être assesseur du bureau de vote, si vous le souhaitez.

Vous pouvez le dire à la mairie, avant le vote.

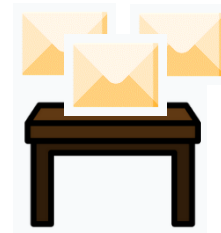
Vous pouvez aussi participer au dépouillement des votes.

Le dépouillement c'est :

- ouvrir les enveloppes de vote
- vérifier les bulletins de vote
- compter et faire le total des votes
de chaque candidat ou chaque liste

Si vous voulez participer au dépouillement,
vous pouvez le dire aux membres du bureau de vote
quand vous votez.

Le dépouillement est public,
c'est-à-dire que tout le monde peut y assister,
même sans participer.



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#)
avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site :
www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon
Nous remercions vivement Marianne et Moussa de l'ESAT Moskowa (association
Apte) à Paris pour la relecture et la validation du document.